

*Initiatives ministérielles*

À qui est cet argent? Au public. C'est donc dire que ces renseignements devraient être publics, car alors on pourrait forcer les actionnaires à prendre certaines décisions. Ils mettraient un processus en branle.

Le député de Mississauga-Sud disait: «M. Mackenzie a ces renseignements.» M. Mackenzie reçoit ces renseignements de Standard Trust, je suppose. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps de parole est terminé.

**Mme Catherine Callbeck (Malpègue):** Monsieur le Président, cette motion ressemble à celle dont nous avons discuté dans les deux derniers jours concernant la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt.

Il s'agit d'une question que le Comité des finances n'a jamais étudiée au cours de l'année pendant laquelle nous avons examiné les institutions financières. Je sais qu'il existe sûrement de bons arguments de part et d'autre. Les personnes en faveur de la divulgation des salaires soutiennent qu'il est important que les actionnaires possèdent cette information pour être en mesure d'évaluer les salaires des principaux dirigeants des institutions financières.

Elles pourront aussi évaluer les salaires de ces dirigeants par rapport à ce qu'ils font et voir s'ils méritent vraiment ces salaires élevés. Ceux qui s'opposent à la divulgation des salaires invoquent la protection de la vie privée, les risques personnels et la concurrence accrue que cette situation entraîne, comme cela s'est produit aux États-Unis où il existe une loi à ce sujet. L'une des conséquences a été de faire monter les salaires des principaux dirigeants.

• (1600)

J'appuie le principe de la divulgation des salaires. Sans l'ombre d'un doute. Je pense qu'il y a beaucoup de bons arguments en faveur de cet amendement. Cependant, je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse une distinction pour les institutions financières et que l'on divulgue les salaires des cinq principaux dirigeants des institutions financières et pas ceux des autres grandes entreprises. Si nous devons divulguer les salaires, si nous devons envisager la possibilité de divulguer les salaires, alors je propose que nous commençons d'abord par l'étudier, par en trouver les avantages et les inconvénients. Je propose que nous regardions ensuite ce qui en est et, si nous optons pour la divulgation des salaires, que nous soyons justes: que nous n'appliquions pas seulement cette mesure aux institutions financières, mais aussi aux autres grandes entreprises.

J'appuie le principe de la divulgation des salaires, mais je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse une distinction pour les institutions financières. Par conséquent, nous voterons contre cet amendement.

**M. Mike Breagh (Oshawa):** Monsieur le Président, je voudrais brièvement traiter de cet amendement, parce que je pense que cette motion est certainement digne d'être appuyée. J'ai lu quelques articles et j'ai vu une très bonne émission de télévision, *60 minutes* je crois, portant sur ce genre de problème. C'est un problème qui semble avoir échappé à tout le monde. Il serait peut-être logique et raisonnable de commencer à y voir dans ce projet de loi. Certains semblent occuper dans la structure de leur société une place qui leur permet d'échapper à l'attention générale.

Je suppose que beaucoup d'entre nous dans le caucus ne manifesteraient pas une grande compassion à l'égard de quelqu'un dans le secteur privé, une banque ou une société de prêts par exemple, qui serait trop grassement rémunéré. Toutefois, ce n'est pas là le problème. Le problème, c'est que si l'on attend des contribuables qu'ils fassent directement ou indirectement les frais de cette rémunération excessive, on a certainement tort.

Pour l'instant, il s'agit d'un problème d'accès à l'information, semble-t-il. Souvent, même ceux qui, comme les actionnaires d'une société, devraient normalement avoir accès à cette information, ne l'ont pas.

En ces temps de restrictions que nous sommes censés vivre actuellement au Canada, nous avons dit à beaucoup de fonctionnaires fédéraux que nous n'avions absolument pas les moyens de leur offrir des augmentations salariales. Nous avons dit la même chose aux sénateurs, aux députés et à beaucoup de gens qui travaillent pour le gouvernement du Canada. C'est une formule qui se répand assez rapidement, le fait de dire qu'on n'a pas les moyens d'accorder des augmentations salariales.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, mais je reconnais certainement que c'est ce qu'on dit.

Nous devrions avoir accès à tout renseignement qui nous permet à tout le monde de faire des comparaisons avec ce qui se passe dans le secteur privé. Quand on demande au public de faire les frais de quelque chose, que ce soit de façon directe ou indirecte, nous nous devons assurément de le faire savoir.